

Les maisons du handicap dépassées par la demande (Christel Brigaudeau)

mercredi 27 juin 2007 | Le Parisien

Thérapie de groupe

Cible de nombreuses critiques d'usagers depuis leur mise en place début 2007, les directeurs des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) d'Ile-de-France et de tout l'Hexagone se sont réunis hier à huis clos, à Paris. Avant, éventuellement, de se constituer en association, ils devaient partager leurs doutes et difficultés à mettre en oeuvre l'ambitieuse loi sur le handicap du 11 février 2005. Ce texte a prévu la scolarisation des enfants handicapés dans l'école de leur secteur, établi l'accessibilité de tous les bâtiments publics aux handicapés et imposé l'égalité des chances en matière d'emploi, de services publics, etc.

Toutes ces dispositions sont gérées par les MDPH.

« Nous connaissons tous des problématiques similaires, détaille Christine Duprès, directrice de la MDPH de Seine-et-Marne. Si personne ne conteste la pertinence de la loi, il semblerait qu'il existe une inadéquation criante entre les objectifs que l'on nous a assignés et les moyens quantitatifs et qualitatifs dont nous disposons. »

Une « inadéquation » qui conduit à un paradoxe : créée pour améliorer le quotidien des handicapés et faciliter leurs démarches devant un guichet unique, la MDPH serait devenue un cauchemar pour les usagers. Auparavant, leurs dossiers étaient gérés par la Cotorep (Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel) et, pour les enfants, par la commission départementale d'éducation spéciale (CDES). « On est passés d'une logique de distribution d'allocations à une logique dans laquelle la personne est au centre du dispositif, explique Gérard Bernheim, vice-président du conseil général de Seine-et-Marne en charge des solidarités et de la santé. La MDPH prend désormais en compte le projet de vie de l'individu, au lieu de saucissonner les prestations entre l'éducation, les transports, etc. »

Retard dans les dossiers, rupture des prestations, usagers perdus...

Hélas, cette ambition généreuse a accouché d'un sac de noeuds. Retard dans les dossiers, rupture des prestations, usagers perdus... « A chaque fois que j'appelle, le standard est saturé », témoigne une mère de famille seine-et-marnaise. « Le dossier de carte d'invalidité que j'ai déposé en février 2006 a été perdu trois fois, puis retrouvé non traité au fond d'un tiroir, en avril », peste une autre. « Les demandes d'auxiliaires de vie scolaire, qui secondent les enfants handicapés à l'école, n'ont pour la plupart pas été traitées, s'alarme encore une institutrice. Beaucoup ne pourront être scolarisés en milieu ordinaire l'an prochain et les parents ne sont pas au courant. »

Un flot de critiques qui use les personnels des MDPH, en Seine-et-Marne comme dans de nombreux départements. « Une centaine d'agents d'Etat rattachés aux MDPH, un peu partout en France, ont demandé leur mutation », explique le sénateur des Pyrénées-Orientales Paul Blanc (UMP), qui présentait hier après-midi au Sénat un rapport sur le sujet. « Il faut dire que les MDPH ont hérité, en janvier 2006, de quelque 600 000 dossiers laissés en souffrance par leurs prédécesseurs des Cotorep. Les temps de traitement des demandes varient encore de un à neuf mois selon les départements. »

En Seine-et-Marne, où l'on recense 86 000 handicapés, soit 7 % de la population, il faut compter environ huit mois de latence. Au début de l'année, le conseil général avait proposé de détacher trente-six agents à la structure départementale mais seulement vingt se sont portés volontaires. Par ailleurs, trois employés sur quatre-vingts ont déjà quitté le navire.